	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 février 2024</b>	<b>N° 2024-68</b>

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Stéphane MARI à partir de 17h  
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25  
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25  
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30  
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 2 février 2024</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<b>N° 2024-68</b>

---

**Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes rendus  
annuels des sociétés REGAZ et GRDF pour l'exercice 2022 - Présentation**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est autorité concédante du service public de distribution de gaz sur les 28 communes :

- via 6 contrats passés avec la société GRDF pour 6 communes de la rive droite (Ambès, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux et Bouliac) ;
- via 1 contrat passé avec la société REGAZ pour les 22 autres, à savoir Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave-d'Ornon.

En vertu de l'article L. 2224-31 du Code Général des collectivités territoriales, l'autorité concédante assure le contrôle des réseaux publics de distribution de gaz.

Ce contrôle s'opère notamment au vu du compte rendu annuel produit par le concessionnaire : les dispositions prévues à l'article L.2224-31-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) posent l'obligation pour le concessionnaire de produire

avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année un rapport contenant des informations financières, patrimoniales et plus généralement sur l'exécution du contrat.

Les sociétés REGAZ et GRDF ont présenté les rapports annuels du délégataire pour l'exercice 2022, joints à la présente délibération. Des informations complémentaires détaillées ont été sollicitées dans le cadre de ce contrôle.

Les services de Bordeaux Métropole, assistés du bureau d'études Naldeo, ont procédé à l'analyse de ces rapports et des données complémentaires fournies par les concessionnaires, ainsi qu'une réunion d'échanges avec REGAZ.

Le contrôle porte sur les services aux usagers (relève, gestion des réclamations ...), la gestion patrimoniale (inventaire), les investissements (travaux neufs et renouvellement), ainsi que la surveillance et les incidents. Le rapport de contrôle retrace l'ensemble des analyses opérées sur l'exercice 2022, avec une comparaison avec les années antérieures.

En date du 30 janvier, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a procédé à l'examen des rapports.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

VU l'article 2224-31 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole, autorité concédante du réseau de distribution du gaz sur 28 communes exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public définies dans les contrats de concession de distribution de gaz passés avec REGAZ et GRDF,

**DECIDE**

Article 1 : de prendre acte du rapport ci-annexé présenté par la société REGAZ au titre de l'exercice 2022 pour l'exécution des contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz pour les communes de Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave-d'Ornon.

Article 2 : de prendre acte des rapports ci-annexés présentés par la société GRDF au titre de l'exercice 2022 pour l'exécution des contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz pour les communes d'Ambès, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux et Bouliac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>7 FÉVRIER 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 FÉVRIER 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--